

Convention annuelle d'objectifs Avenant n°1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.	La Métropole Aix-Marseille-Provence 58, boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE
------------	--

représenté par	Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération du Bureau de la Métropole en date du 27 juin 2024
----------------	--

ci-après désigné « **la Métropole** »

ET

L'Association	France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur Le Ligourès, place Romée de Villeneuve 13090 AIX-EN-PROVENCE
---------------	---

sis

représentée par	Son Président, Monsieur Gilles MARCEL
-----------------	---------------------------------------

ci-après désignée « **l'association** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Afin de développer des partenariats avec les structures qui au travers de leurs actions contribuent à une meilleure appropriation des enjeux de la transition écologique sur le territoire métropolitain, la Métropole a lancé la première édition de son appel à projets (AAP) « METROPOLE EN TRANSITION, accompagner les projets de sensibilisation du grand public à la transition écologique ».

Le contenu des manifestations ayant été ajusté depuis le dépôt des dossiers, il est nécessaire de modifier les plans de financement et montants prévisionnels de l'action.

Article 1

Le point 1 de l'article 4 est modifié comme suit :

- « L'annexe I à la présente convention précise :

-Le budget prévisionnel de l'action, objet de l'article 1^{er}, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) de l'action, objet de la présente convention, est d'un montant de 13 032 €.

Article 2

Le point 2 de l'article 4 est modifié comme suit :

« La participation de la Métropole est d'un montant de 6 000 €.
Cette participation représente 46,04 % du coût total prévisionnel de l'action (*hors contributions volontaires*). »

Article 3

L'annexe I est modifié par l'annexe I bis.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

**Le Président
Gilles MARCEL**

**La Présidente
Martine VASSAL**

**ANNEXE I bis - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
FNE PACA**

Budget Prévisionnel de l'Action Année 2024

N° Compte	CHARGES	2 024
60	Achats	100
604000	Achats études et services	
606300	Entretien et petit équipement	100
606400	Achat matière et fourniture	
606800	Matériel d'animation et autres fournitures	
61	Services extérieurs	100
611	Sous traitance	
618	Document. générale	
618500	Frais de réunions, formation, conférence	100
62	Autres Services Extérieurs	100
622000	Personnel extérieur	
622000	Intermédiaires et Honoraires	
623000	Publication- exposition	
6251	Déplacements, missions	100
6263	Frais postaux et télécommunication	
64	Charges de personnel	9 908
641	Salaires bruts	7 077
645	Charges sociales et autres charges	2 831
	Indemnités de stage et autres charges	
	CHARGES INDIRECTES	2 774
681112	Charges fixes de fonctionnement	2 774
TOTAL charges		13 032

FINANCEMENT DU PROJET

	En euros	En %
Demande de participation de la Métropole	6 000 €	46 %
Autres financeurs : ADEME	4 000 €	31 %
Auto financement	3 032 €	23 %
TOTAL	13 032 €	100 %